

Lien social et Politiques

Lien social
et Politiques

Gaulejac, Vincent de. 1996. *Les Sources de la honte* . Paris, Desclée de Brouwer.

Bergier, Bertrand. 1996. *Les Affranchis. Parcours de réinsertion* . Paris, Desclée de Brouwer

Armelle Debroise

Number 39, Spring 1998

Liens personnels, liens collectifs

URI: <https://id.erudit.org/iderudit/005206ar>

DOI: <https://doi.org/10.7202/005206ar>

[See table of contents](#)

Publisher(s)

Lien social et Politiques

ISSN

1204-3206 (print)

1703-9665 (digital)

[Explore this journal](#)

Cite this review

Debroise, A. (1998). Review of [Gaulejac, Vincent de. 1996. *Les Sources de la honte* . Paris, Desclée de Brouwer. / Bergier, Bertrand. 1996. *Les Affranchis. Parcours de réinsertion* . Paris, Desclée de Brouwer]. *Lien social et Politiques*, (39), 149–152. <https://doi.org/10.7202/005206ar>

© Lien social et Politiques, 1998

This document is protected by copyright law. Use of the services of Érudit (including reproduction) is subject to its terms and conditions, which can be viewed online.

<https://apropos.erudit.org/en/users/policy-on-use/>

érudit

This article is disseminated and preserved by Érudit.

Érudit is a non-profit inter-university consortium of the Université de Montréal, Université Laval, and the Université du Québec à Montréal. Its mission is to promote and disseminate research.

<https://www.erudit.org/en/>

Notes de lecture

• GAULEJAC, Vincent de. 1996. *Les Sources de la honte*. Paris, Desclée de Brouwer.

BERGIER, Bertrand. 1996. *Les Affranchis. Parcours de réinsertion*. Paris, Desclée de Brouwer.

Les ouvrages de B. Bergier et de V. de Gaulejac présentent un certain nombre de points communs : similitude des populations étudiées, puisque tous deux se penchent sur ceux qui sont (ou ont été) socialement définis par un manque et pour qui il est difficile d'affirmer une identité positive, position méthodologique basée une démarche compréhensive et l'articulation entre le vécu personnel et le jeu des déterminants sociaux, recours à des notions communes, comme l'inscription dans une histoire dont le sujet devient auteur, l'importance du regard des autres, stigmatisant ou revalorisant, l'extériorisation et la prise de responsabilité...

La honte et le silence

D'emblée, Vincent de Gaulejac décrit la honte comme *un sentiment mêlé d'impuissance et de perte de confiance*.

Honte et silence sont liés. Parce que ce sentiment engendre le repli sur soi et parce que la honte des autres est gênante : le silence qui l'accompagne traduit les résistances à la recevoir. La gêne des uns contribue donc au rejet des autres... et au silence de tous. La honte sépare, et si elle ne peut être partagée, elle est contagieuse : le spectacle de la honte d'autrui rend honteux et provoque une réaction de défense qui se traduit par la mise à distance de celui dont la honte est comme un affront à la communauté. La honte unit, aussi, *en conduisant à reconnaître autrui comme son semblable et à rejeter tout ce qui, en lui, donne une mauvaise image au groupe d'appartenance*. Expérience fondamentale de la rencontre avec l'autre, le sentiment de honte relie ainsi les individus.

Et dès le début, l'auteur se situe au cœur de la « sociologie clinique », désignant que ses recherches contribuent autant à comprendre ce sentiment qu'à *briser ce cercle de silence* par l'intervention d'un tiers et l'éveil à la parole. Il refuse tant l'objectivité réduisant la relation à une rencontre formelle et artifi-

cielle, que la rationalisation dans laquelle il voit plus un *mécanisme de défense qu'un processus de compréhension rigoureux*, au profit de l'écoute de la souffrance et du partage des émotions qui permettent de découvrir, derrière la honte, la sensibilité et l'humanité. La honte n'étant ni sociale ni psychique mais au confluent de ces deux domaines, il prône l'articulation de leurs grilles de lecture pour comprendre et expliquer les influences réciproques des comportements sociaux et du fonctionnement psychique.

V. de Gaulejac donne trois lectures, trois analyses possibles de la honte : en tant que sentiment moral, elle bouleverse l'estime de soi ; quand l'enjeu concerne les rapports entre estime de soi et estime des autres, elle est un sentiment existentiel ; enfin, la honte est un sentiment social quand elle concerne l'identité du sujet. Trois analyses qui, loin de s'opposer, se combinent, puisque l'estime et la reconnaissance dont la honte est le signe de l'altération sont *des éléments d'un ensemble qui relie la société, la psyché et le sujet*.

Aux sources de la honte

L'association d'éléments disparates reliés en un ensemble systémique permet à V. de Gaulejac de parler, à propos de la honte, de « méta-sentiment ». À travers nombre d'histoires de vie, il insiste sur la grande diversité des raisons pouvant provoquer le sentiment de honte, mais aussi sur certaines caractéristiques communes. *L'illégitimité* qui récusé l'existence du sujet, *l'infériorité*, la violence qui engendre une invalidation fondamentale, *le déchirement* que provoque l'opposition entre identité idéalisée et identité vécue, *la déchéance*, *l'inhibition* et le *non-dit* qui l'accompagne sont autant de raisons, de facteurs de honte.

Parmi eux toutefois, une cause est déterminante : les *violences humiliantes* qui, en plaçant le sujet face à deux exigences contradictoires, provoquent une rupture identitaire. Ces violences peuvent être économiques, sociales, symboliques ou physiques. Mais parce qu'elles entraînent pour le sujet une confusion entre ce qu'il est pour lui-même et ce qu'il est dans le regard des autres, elles altèrent l'identité et produisent la honte. Que ce soit par la dépendance, la stigmatisation ou la perte de dignité, à travers les violences humiliantes *l'estime de soi*

est remise en question par la mésestime des autres. C'est l'image négative, le manque définissant les individus qui devient l'élément principal de leur identité sociale. On touche alors à un aspect central de la souffrance sociale, celle *produite par les contradictions sociales qui traversent l'identité dans une position donnée*, celle qui prolonge par un conflit interne une souffrance externe.

Intériorisation de la honte et sentiment d'indignité

Si la source en est externe, la honte naissant d'une humiliation qui peut toucher l'individu ou son groupe d'appartenance, deux possibilités s'offrent à celui qui l'éprouve. Soit il réagit pour contrecarrer l'indignité que lui renvoie le regard des autres et restaurer son image, soit il intériorise le sentiment : la honte se nourrit alors d'elle-même, dans le non-dit qui l'entretient et la consolide. Ces processus d'intériorisation sont complexes, l'un des éléments les plus puissants étant l'altération du sentiment d'identité qui conduit l'individu à se rendre lui-même responsable de son sort, fatalement *indigne*, et à justifier ainsi les violences qui lui sont faites.

C'est en devenant dépendant que l'individu bascule dans l'indignité, celle-ci justifiant le rejet. La honte est alors *le dernier rempart pour continuer à s'affirmer comme sujet*, puisqu'en acceptant le jugement porté sur lui et en le reprenant à son compte l'individu s'identifie au groupe et peut alors être considéré comme l'un de ses membres. C'est ainsi que la honte, à condition qu'elle soit reconnue et admise, redonne à l'individu un statut et lui permet de préserver un lien avec autrui : la honte avouée permet de sortir de la honte intériorisée.

La répression, l'exploitation et l'exclusion sont autant de causes de souffrance face auxquelles l'individu se bat pour sa dignité : il tente de sauvegarder son unité et de conserver une image positive de lui-même. Cette dignité se base sur les deux composantes de l'identité que sont l'expression de l'individualité et l'inscription dans un groupe : elle correspond au sentiment octroyé et ressenti d'appartenir à la communauté des hommes et d'être traité avec le respect que cela suppose. Le sentiment de dignité et son contraire naissent donc entre l'estime de soi et l'image sociale.

« S'en sortir »

Quel que soit le champ dans lequel elle s'exerce, la souffrance sociale présente toujours les mêmes caractéristiques : impuissance ou inhibition des capacités d'action, sentiment de déchéance, négation du sujet, perte du sentiment d'identité et de l'estime de soi. Sentiment social dans la mesure où elle naît sous le regard d'autrui, la honte s'installe au cœur de l'intime : elle *s'inscrit dans la recherche de cohérence entre soi et soi, entre soi et le monde*. Et parce que l'altération est venue de l'extérieur, ce n'est que par le biais du collectif, dans une situation revalorisante, que peut être restaurée l'image de soi.

V. de Gaulejac retrouve dans les réactions de dégageant face à la honte trois dimensions : l'une tend à conserver l'estime de soi, une autre à restaurer une identité blessée, la dernière à réhabiliter son image soit par la contestation des normes stigmatisantes, soit par l'amélioration de sa position dans l'ordre social. Se défendant de la honte pour tenter de la supporter, l'individu peut opter pour un processus d'intériorisation qui mène au repli sur soi et au secret ; une réaction défensive qui, si elle aide à vivre avec la honte, ne permet pas de s'en dégager. Car les mécanismes de dégageant exigent du sujet un travail en profondeur sur lui-même, sur le plan émotionnel, affectif, social, intellectuel et culturel.

Face aux violences humiliantes, dans des conditions sociales de survie, l'individu est incapable de se projeter dans une autre existence, *comme si la capacité de se situer dans un passé et dans un avenir était bloquée*. Seule la réhabilitation du passé et de la mémoire permettra à l'individu de se situer dans l'historicité et d'élaborer un projet individuel ou collectif. Se situant par rapport au passé et se projetant dans un avenir, il accède à la réinterprétation de sa propre histoire qui lui permet de se positionner comme sujet.

La honte peut ainsi être *un aiguillon qui pousse l'individu à exister comme sujet* : en comprenant en quoi il est agi, tant par son passé que par ses affects, il devient sujet de son histoire. Il entame alors un long processus qui, de la prise de conscience de son identité propre et singulière à l'affirmation de soi comme sujet socio-historique, va lui permettre d'accéder à une place sociale (c'est-à-dire à un statut, une identité, une recon-

naissance) sans laquelle il serait voué à l'inexistence. Dans ce processus, au confluent du psychique et du social, l'axe de la construction identitaire, dans ses rapports à l'idéalité, à l'image de soi, à la position sociale de la famille et à la trajectoire sociale, est dominant. C'est ce même processus que l'on retrouve sous la plume de B. Bergier, au cœur de la logique de l'affranchissement.

Les affranchis d'aujourd'hui

Dans les sociétés antiques, le terme d'*affranchi* désigne celui qui par opposition à l'*ingénu* est doté d'une liberté acquise et non innée : l'homme devenu libre, l'ancien esclave libéré de l'asservissement. Si B. Bergier a choisi ce terme, c'est d'abord parce que l'affranchissement *consacre le passage entre deux modes d'existence*, l'un faisant référence à la servitude (le monde dans lequel évoluent les « exclus » et dont ils se sentent prisonniers), l'autre s'organisant autour de l'emploi, ce *grand intégrateur* qui conditionne l'accès à une certaine forme de liberté. Ensuite, l'affranchissement *implique un processus individuel de déconstruction et de reconstruction du rapport avec l'extérieur et soi-même* qu'ont vécu les enquêtés de B. Bergier, lesquels ont délaissé un monde et une existence dont les critères ne leur correspondaient plus : ils ont choisi de se comporter *selon les règles et codes de la normalité conventionnelle* et de se faire une place dans l'espace social correspondant. Un affranchissement qui n'est cependant possible qu'à cinq conditions, chacune étant nécessaire, aucune suffisante.

La *norme d'internalité*, par opposition à une « externalité » qui favoriserait des facteurs explicatifs tels que l'environnement social, économique, politique ou religieux, souligne la responsabilité individuelle, forçant le sujet à se positionner en tant qu'acteur.

L'affranchissement est un parcours solitaire, qui ne peut avoir lieu sans la volonté de l'individu. Pourtant, ce dernier ne pourrait y suffire, nul ne pouvant s'autoaffranchir. C'est pourquoi l'affranchissement ne peut aboutir si l'individu ne fait pas coexister l'acquisition d'une *norme d'internalité* avec une *disposition expérientielle* qui lui permette de se libérer d'un présent aliénant.

Par la *disposition expérientielle*, qui suppose une réflexion sur soi et son rap-

port au monde, le sujet est confronté au temps et à la mémoire. Si l'errant, prisonnier de l'immédiateté, n'a pas la possibilité d'anticiper un avenir, l'affranchi a quant à lui pu inscrire le présent dans une histoire dotée d'un futur : le passé lui sert de tremplin vers l'avenir. Se souvenir, accepter le passé, positionne l'individu face à lui-même et à son environnement, construisant un lien entre l'être et une réalité socioculturelle dont il fait partie et qui fonde son identité personnelle. Processus à compléter par un *retour sur soi*, un *face-à-face identitaire* qui doit permettre au sujet de retrouver son identité personnelle : l'affranchissement social passe par une conquête intime.

L'affranchissement doit être appréhendé comme le passage d'un groupe auquel l'individu appartient, mais dont les formes et le mode de vie ne font plus pour lui référence, à un autre groupe auquel il n'appartient pas (encore) mais dont les *normes bénéficiant de la légitimité de l'ordre dominant font désormais référence à ses yeux*. Des normes qui lui serviront de points de comparaison et de critères pour définir et évaluer sa situation, admettant du même coup l'*anormalité de sa conduite*. Se pensant « différent » au sein de son groupe d'appartenance, l'individu s'en distancie et affirme sa singularité : une *disposition* qui lui fait rechercher des alliés qui la confirment et la reconnaissent. Or qui mieux que les membres de son groupe de référence peuvent transformer cette différence en distinction ?

L'indépendance est repérable à partir de quelques *axes intégrateurs*, dont le plus important est certainement l'emploi, qui permet à la fois l'accès à un statut, donc une reconnaissance, un capital minimum de relations sociales et l'appartenance à un *socius*. Pour Bergier, toutefois, la *conquête de positions normatives*, par le biais de l'emploi ou du logement (par exemple), est toujours précédée ou préparée par un *raffermissement du lien social*. Dans cette conquête, si chacun des axes intégrateurs définis est essentiel, aucun n'est suffisant, et une rupture sur l'un d'eux rend plus vulnérable par rapport aux autres. Les conditions économiques et politiques qui interviennent dans ce processus font de l'affranchissement une histoire sociale.

L'affranchissement, enfin, est un travail de déconstruction et de construc-

tion permettant à l'individu de donner du sens à son histoire, d'en devenir le sujet puis l'auteur. Pour cela, Bergier repère trois éléments : le *retrait*, offrant les conditions d'une révélation de l'individu à lui-même ; l'*interpellation*, autrui intervenant alors pour encourager, conseiller ou interdire ; l'*épreuve du fond*, enfin, le questionnement s'imposant quand la personne comme le sens sont « épuisés ». Puis il faut se reconstruire, donner un sens nouveau à son histoire. Tout individu étant à la fois *le produit et le dépositaire d'une histoire*, celle de l'affranchi lie histoire personnelle, familiale et sociale. Le processus d'affranchissement nécessite donc qu'il se reconnaisse comme *produit* d'une histoire dont il est l'héritier, dont il devient *acteur puis auteur* en donnant du sens à son passage d'un groupe à un autre.

Au croisement des paradigmes

Dans la dernière partie de l'ouvrage, l'auteur renonce à une *métathéorie de l'affranchissement* pour privilégier au contraire le croisement des approches, et l'on retrouve ici une des similitudes avec V. de Gaulejac. B. Bergier choisit de *s'ouvrir à la complexité* par une définition à la fois subjective et objective de chaque situation, laquelle considère tant la *position* que la *disposition*, l'histoire intime que familiale, l'histoire d'une société que celle des rapports sociaux la définissant. Il en résulte une longue liste des *espaces d'affranchissement* possibles, dont B. Bergier tente de définir plusieurs types en croisant paramètres spatiaux et temporels.

L'affranchissement, changement radical de place, n'est possible qu'à la condition objective que la société soit capable d'offrir à l'individu cette possibilité d'intégration, et à celle, subjective, qu'il soit convaincu d'y avoir sa place. C'est pourquoi on ne peut dans ce cadre privilégier ni la logique de l'acteur ni celle du système. L'habituelle dichotomie cède la place à l'alliance entre ces deux logiques, imposant le *néologisme « d'inexternalité »* : au *in* (dans) de l'internalité, B. Bergier joint le *ex* (hors) de l'externalité. De plus, croisant les paradigmes de l'espace (paradigme holistique et atomistique) et ceux du temps (paradigme de la genèse et de la fin), l'auteur propose un travail d'articulation impliquant de remplacer par un « et » le « ou » paradigmatique.

Processus fragile s'il en est, l'affranchissement exige pour aboutir qu'aucune des cinq conditions qui le définissent ne soit négligée. L'intérêt de l'ouvrage de B. Bergier tient au repérage de cette régularité par-delà la singularité des itinéraires, mais aussi à la nouvelle lecture des « problèmes sociaux » qu'il propose ; celle-ci prend à contre-pied les travaux insistant sur les dysfonctionnements de notre société à partir de l'étude des déviants ou autres « assistés ». En choisissant de se pencher sur le parcours de ceux qui *réussirent à s'extraire de la marginalité*, il redonne à l'individu sa juste place et laisse apparaître une lueur d'espoir, affirmant que *l'on peut survivre à l'horreur en lui donnant un sens*.

Armelle Debroise
CERSOF, Université Paris V

• **COMMAILLE, Jacques. 1996.** *Misères de la famille. Question d'État.* Paris, Presses de la Fondation nationale des sciences politiques, 250 p.

« Les misères de la famille, c'est-à-dire les difficultés auxquelles sont confrontés certains individus à la suite d'un changement de leur vie familiale, perdent de leur spécificité pour s'inscrire dans le flot des problèmes sociaux, dans la généralité de la *question sociale* » (p. 201). Spécialiste reconnu de sociologie du droit et des politiques familiales, Jacques Commaille entend traiter de la question familiale (les transformations contemporaines de la famille) élargie en question sociale (qui assure la protection et l'autonomie matérielle des individus ?) et en question politique (comment s'établit le rapport de l'individu au collectif ?) (p. 12).

« La question centrale, au cœur de la réflexion proposée, est celle de savoir si une régulation classique du privé [qualifiée de *moderne*] peut encore fonctionner face aux bouleversements des pratiques et des situations sociales qui en découlent ou qui les accompagnent [...]. N'est-ce pas une régulation *postmoderne* qui se met en place, faite de ces modes, plus ou moins maîtrisés, d'interventions pragmatiques, flexibles, conjoncturelles, où la référence aux institutions (par exemple la famille comme instance stratégique de socialisation) devient incertaine ? » (p. 30).

L'ouvrage est divisé en sept chapitres. Le premier décrit les traits généraux

d'une régulation moderne du sociofamilial, basée sur un modèle de famille et de socialisation de type durkheimien, à la fois univoque et à vocation universelle. Le deuxième présente « les nouvelles donnes sociales », marquées par « l'irrésistible avènement du pluralisme des pratiques familiales » (p. 61), et par la montée de la pauvreté et de la précarité ; un risque social plus élevé pouvant être corrélé avec certaines pratiques familiales comme la monoparentalité des femmes.

Dans le troisième chapitre consacré aux « contradictions de la régulation juridique face aux nouvelles donnes sociales » (p. 79), le chercheur met en lumière la coexistence problématique de deux types de normativité, ayant chacun leur logique propre. La normativité *référentielle*, typique du droit civil, s'applique « à l'énonciation et à la conservation, au renouvellement d'un ensemble de règles régissant les comportements sociaux, les contraignant ou suscitant leurs évolutions ou leurs transformations » (p. 80). Elle se décline de manière privilégiée sur le mode de la *conservation*, de la résistance aux changements sociaux, même si elle emprunte aussi au mode d'*adaptation*, afin de préserver l'autorité de la règle mise à mal par une trop grande inadéquation par rapport à l'évolution des comportements. Caractéristique du droit social, la normativité *gestionnaire* consiste en la gestion des conséquences des pratiques sociales, au nom d'un principe général de protection et de solidarité sociales, sans volonté (explicite) d'institutionnaliser un modèle comportemental.

Normativités référentielle et gestionnaire peuvent entrer dans des logiques *complémentaires*, lorsque la seconde sert à remédier à la rigueur de la première, en définissant par exemple, pour l'attribution d'une allocation sociale, la notion d'enfant à charge sur des critères plus larges que ceux retenus dans le droit de la filiation. Elles entrent dans des logiques *antinomiques*, lorsque la normativité gestionnaire n'a plus vocation qu'à gérer les situations de précarité ou de pauvreté résultant des transformations des comportements familiaux... mais aussi de la normativité référentielle lorsque par exemple celle-ci met le principe d'égalité formelle au cœur du divorce, alors qu'il engendre un risque social plus élevé pour les femmes que pour les hom-

mes, en raison de la répartition asymétrique des charges familiales combinée à l'insertion différenciée sur le marché du travail.

Les incertitudes de la régulation juridique du sociofamilial témoignent des « non-choix » politiques opérés par la normativité gestionnaire entre les « couples d'opposition structurant la politique familiale actuelle » (p. 99) : solidarité intrafamiliale (privée) ou collective (publique), redistribution des ressources publiques horizontale (entre toutes les familles) ou verticale (ciblée sur certains types de familles), conceptions libérale (décision des bénéficiaires) ou welfariste (décision des prestataires) de ce à quoi doivent servir les allocations sociales. Gérée sans plus de référentiel, la question familiale et sociale génère en retour un cercle vicieux : en même temps qu'il essaie d'inclure dans ses interventions les nouveaux risques sociaux, l'État providence actuel ne cesse paradoxalement d'exclure, en déterminant, de manière pragmatique et relativement autonome, des critères d'accès aux mesures en termes d'âge, de sexe, de situations particulières, ce qui produit de nouveaux risques sociaux qu'il lui faudra tôt ou tard prendre également en compte (p. 105).

Ces incertitudes engendrent une situation de brouillage normatif auquel les institutions et les agents du sociofamilial sont finalement confrontés. L'objet du quatrième chapitre est de montrer, en dessinant en filigrane un parallèle audacieux mais convaincant entre travailleurs sociaux et magistrats, la manière flexible, plurielle et individualisée — en un mot, postmoderne — dont les professionnels du social ajustent la règle aux faits, au moyen de la construction de standards, de conventions. Recherchant les facteurs susceptibles d'expliquer cette « hétérogénéisation » de l'action sociale, l'auteur pointe les relations complexes entre le local et le central, notamment les rapports politiques différents à la question sociale, le flou de la catégorie au fondement de l'intervention sociale, en prenant pour exemple la définition imprécise de la notion d'« isolé » pour l'attribution de l'allocation de parent isolé, et les liens privilégiés qui unissent les travailleurs sociaux et l'environnement, qui font de ceux-ci « les dépositaires des valeurs et des représentations du milieu local » (p. 128).